**Compte-rendu de la réunion**

**du Comité Technique « Foncier & Développement »**

**Lancement des études sur la thématiques « Foncier et conflits »**

**Vendredi 6 mai 2022**

Réunion organisée en présentiel et à distance sur TEAMS

Participants : Patrick D’Aquino ; Bernard Bonnet ; Mathieu Bonnefond ; Jean-Pierre Chauveau ; Jean-Christophe Diépart ; Claire Galpin ; Caroline Ginglinger-Poyard ; Jacobo Gravales ; Antoine Hochet ; Pierre Kamden ; Eric Léonard ; Vatché Papazian ; Etienne Mamelli ; Michel Merlet ; Charline Rangé ; Hadrien Di Roberto ; Camilla Toulmin

Présidence et Secrétariat : Amel Benkahla ; Mathieu Boche ; Kévin Delacroix ; Hélène Julien ; Charlotte Ravaux

Excusés : Philippe Lavigne Delville ; Benoit Faivre Dupaigre ; Jean-Pierre Jacob ; Isabelle Manimben ; Aurore Mansion

**Mot d’introduction de la Présidence**

L’année dernière, le Comité a lancé un appel à propositions sur différentes thématiques de recherche dont l’analyse des liens entre foncier et conflits violents. Plusieurs propositions ont été reçues et l’objet de cette réunion est de présenter celle qui a été retenue. Elle sera coordonnée par Pierre Kamdem de l’Université de Poitiers et Mathieu Bonnefond du CNAM. Une petite équipe constituée entre autres de membres du Pôle foncier de Montpellier a été identifiée pour constituer le groupe de référents parmi les membres du Comité qui vont suivre de manière plus rapprochée ce chantier (Eric Léonard, Jean-Pierre Chauveau, Jacobo Gravales).

1. **Présentation d’un cadre d’analyse processuelle et continuiste des liens entre foncier et conflits violents**

Jacobo Grajales (Université de Lille)

*Cf. présentation powerpoint et article introductif « foncier et violences politiques en Afrique : pour une approche continuiste et processuelle »*

Le travail présenté est le fruit de plusieurs années de réflexions qui a abouti à la publication d’un numéro de la Revue internationale des études du développement (RIED) portant sur les liens entre foncier et conflits violents. Il s’agit d’un travail de recherche collective, mené dans le cadre de la préparation du numéro publié mais d’autres études ont été réalisées en parallèle.

Deux angles d’approche sont privilégiés : premièrement ce que dit une partie de la recherche en sciences sociales sur la façon dont le foncier façonne les conflits violents et deuxièmement comment les violences et les conflits vont transformer les modes de régulation du foncier.

**Les causes de la violence**

L’équipe de recherche s’est intéressée au sens de la causalité, ce premier élément est important et à mettre en lien avec les facteurs environnementaux tels que la rareté des terres, la pression foncière et le changement climatique. Il faut noter que les facteurs environnementaux n’ont pas des effets en eux-mêmes, mais plutôt à travers leur enchâssement dans une histoire économique, sociale, etc. C’est-à-dire que ces facteurs ne vont pas mécaniquement causer des conflits mais vont plutôt vont rebattre les cartes.

Dans cette logique, l’équipe de recherche a fait le choix de suivre plutôt une approche continuiste et processuelle qui semble plus adaptée. Le temps des conflits est à regarder sur une temporalité longue, car la fin d’un conflit violent ne marque pas la fin des conflits et notamment fonciers.

Un autre élément caractérisant ces conflits violents est qu’ils ne portent pas que sur le foncier. Cette conflictualité est enchâssée dans d’autres conflits, dans des trajectoires historiques d’exploitation, d’accumulation et de développement. Les conflits agropastoraux constituent de ce point de vue un bon exemple. Les conflits d’aujourd’hui sont à analyser au regard de l’histoire, de l’organisation des groupes sociaux (groupes d’éleveurs déclassés dans des hiérarchies sociales et agriculteurs qui ont des accès privilégiés à l’Etat par exemple). Ces conflits sont enchâssés également dans des histoires institutionnelles : qui a le pouvoir de décider des droits de propriété ? C’est le choc entre les ordres étatiques et néo-coutumiers, l’exemple du Kenya illustre bien cela.

L’idée de la recherche est donc d’élargir la focale et de se questionner quand le conflit foncier devient violent et pourquoi ? Il n’y a rien de systémique et l’une des approches privilégiées est de tenir compte du rôle de entrepreneurs étatiques. Les mécanismes de connexion vont être très variés : partis politiques, marqueurs ethniques, réseaux de solidarité… mas toujours organisés autour des « narratifs » fonciers : autour de l’histoire (par exemple tel groupe a été historiquement marginalisé dans son accès à la terre, celui-ci plutôt proche de l’Etat…). Ce sont des éléments clés pour comprendre le passage à la violence, ils politisent des sentiments de dépossession, comme le montre l’exemple de la Côte d’Ivoire.

**Les effets de la violence**

On assiste donc à une reconfiguration des conflits fonciers et il y a de plus en plus de difficultés à faire la différence entre les causes et les conséquences. Il y a une dynamique de boucle, les dynamiques des guerres civiles génèrent leurs propres causes. Il n’est plus possible de remonter aux sources des conflits juste par l’explication foncière. Il y a un multitude d’effets : la terre et le « clientélisme armé » à travers l’ancrage social des groupes armés (par exemple en Colombie, au Sri Lanka ou en Afghanistan). Ainsi que les effets de déplacements forcés qui aboutissent à des schémas de reconfiguration des territoires et des identités avec la volonté de prévenir les retours des déplacés et préserver les terres aux occupants actuels (RDC ou Côte d’Ivoire par exemple).

Un autre sujet porte sur la façon dont les rôles des institutions sont redistribués. Dans la situation des conflits, les institutions ne jouent plus le rôle d’arbitre car leurs positions sont considérées comme biaisées envers certains groupes sociaux. Par exemple en Afghanistan, c’est le cas de la justice afghane post intervention américaine, incapable de régler les conflits sociaux et fonciers. Une autre conséquence des guerres civiles sur les conflits socio-fonciers : ce sont les effets de la gouvernance rebelle. La question se pose de ce qui se passe quand elles ne sont plus là. Est-ce l’Etat qui prend la place ou bien un autre groupe ? On a vu dans plusieurs cas de figure de grandes difficultés pour l’Etat à reprendre le pouvoir dans des pays où les groupes rebelles ont gouverné le foncier pendant des années (régime post FARC en Colombie ou au Libéria après les accords d’Accra). Enfin, il y a des effets de la guerre sur les hiérarchies sociales : souvent, il y a une redistribution des rôles en termes de genre et d’âge lors des conflits. Les jeunes notamment accèdent à un rôle nouveau, il y a moins de domination des hommes plus vieux par exemple. C’est ce qu’on observe par exemple dans les camps de réfugiés ou très classiquement auprès des jeunes hommes qui ont eu des rôles dans les groupes rebelles et miliciens. Il en est de même pour les femmes.

Il y a enfin un impact des conflits violents sur les dynamiques agraires. La transition post-conflit a des impacts forts sur les transformations macro-économiques, souvent dans une dynamique de réforme très libérale, après les conflits pour relancer l’économie. Il y a des mises en concession des terres des personnes déplacées également. La fin d’un conflit et la pacification ouvre des frontières agraires (Birmanie notamment). Il y a une transformation des catégories du légal et de l’illégal, violence et spoliation, avec des voisins qui vont s’étendre et accaparer les terres. Que deviennent les terres en post conflits ? C’est une question très complexe d’étudier les dynamiques des transactions foncières qui ont lieu, souvent sous la contrainte, en des temps de conflits.

Pour conclure, les approches des conflits violents en termes de « causes profondes » comportent des risques d’où intérêt de l’approche continuiste et processuelle où le regard micro-sociologique est adopté. Une boucle se met en place sur les conséquences qui deviennent des causes et se pose alors la question des conséquences pour l’action. Se pose également la question de la justice transitionnelle. Il y a la croyance très ancrée des acteurs selon laquelle la sortie de conflit ouvre de nombreuses possibilités : cela peut être vrai, grâce notamment au financement de l’aide au développement et humanitaire, mais ce regard court le risque de masquer les conséquences du conflit. Il y a ici un point d’alerte très important.

**Echanges avec les membres :**

*Régulation des conflits*

On retrouve dans ce qui vient d’être présenté des similarités avec l’histoire du conflit israélo-palestinien. Tout est d’actualité et ce qui gêne c’est la place qu’on essaie de donner au foncier alors que les conflits se situent à un niveau local, de voisinage, d’usage... on ne peut pas atteindre une violence comme celle décrite dans la présentation lorsqu’on reste au niveau local. C’est lorsqu’on passe au niveau du territoire que les conflits deviennent forcément politiques car il y a des enjeux de conquête de territoires ou volonté d’asseoir un pouvoir (ex : création d’un khalifa). Quand il y a des grosses injustices qui perdurent, c’est forcément un point d’ancrage qui va durer sans qu’on puisse trouver de solution. Les conflits au niveau local revêtiront toujours un caractère politique au niveau national et le foncier en fait organiquement parti.

L’idée de cette approche n’est pas de systématiquement relier les conflits avec le foncier, mais de voir pourquoi dans certains cas, les conflits fonciers débouchent sur la violence et pourquoi pas dans d’autres cas. Il s’agit de voir comment des conflits fonciers locaux vont être « essentialisés », par exemple pour ce qui concerne les « conflits agriculteurs-éleveurs ». Comprendre pourquoi on va avoir une politisation, qui va elle-même reconfigurer les tensions. On peut parler de « désingularisation » de la question foncière.

On ne va pas avoir les mêmes mécanismes de régulation selon l’échelle du conflit. Dans l’aide au développement, il y a eu une trop grande volonté des bailleurs de faire de la régulation des conflits par les institutions étatiques. Il y avait aussi une réponse à apporter au niveau local et on sait que ce n’est pas par une réaffirmation du rôle de l’Etat qu’on va apporter une réponse aux conflits.

Le niveau juridictionnel sur lequel on s’appuie est extrêmement important, les formes locales d’arbitrage et de régulation des conflits sont, elles aussi, transformées par les conflits armés nationaux (ex : les américains en Afghanistan, ont financé indirectement l’aide rebelle finalement, en promouvant et soutenant financièrement les modes de régulation locaux dans des contextes où ce n’était pas du tout adapté).

Sur la politisation des conflits, quelle place donner à l’international dans la régulation des conflits ? On a parlé beaucoup pour l’instant des niveaux local et national, mais par exemple qu’en est-il du rôle des diasporas (RDC et Cameroun) ? C’est très important de ne pas occulter cette dimension, car le rôle de ces diasporas peut être similaire à celui des courtiers économiques : les élites économiques sont des intermédiaires et tirent leur ressource de ce rôle. Or ces intermédiaires peuvent avoir un impact sur la montée de la violence (Libéria).

*Catégorisation et typologie des conflits*

Par rapport aux conséquence sur l’action, cette idée de catégorisation des conflits est utile et intéressante. Cette question de typologie des conflits est un peu plus abordée dans la revue RIED. Elle s’articule plutôt autour de l’analyse de trois grands facteurs : (i) la question du rôle de l’Etat (est-ce que c’est à l’Etat de régler les conflits ?) ; (ii) le degré des économies agraires (économies de rentes ?) ; et (iii) l’échelle des accaparements des terres (accaparement entre différents groupes sociaux similaires comme en Côte d’Ivoire ou de la part de militaires contre des civils comme en Ouganda).

Réaliser une typologie est intéressante mais elle n’est possible en réalité qu’en fin de recherche.

*Conflits violents, rapports de force et rôle de l’Etat*

On ne parle pas de la violence de l’Etat qui est une violence légale et de la manière dont des changements armés peuvent contribuer à créer des mécanismes de gouvernance stables (par exemple au Nicaragua).

Dans la revue RIED, on parle des rapports de force. Quant à la violence de l’Etat, lorsque l’action de l’Etat est en faveur de certains groupes, cela rend impossible son rôle de régulation. Il est parfois aussi intermédiaire dans des phénomènes d’exploitation économique (Ethiopie, Libéria) ou dans l’accaparement de terres (rôle des militaires mais aussi des juges) : l’Etat administre les acteurs entre le légal et le non légal. Globalement, il y a une porosité entre les acteurs armés et l’Etat et se pose souvent la question de la réintégration des acteurs armés dans l’Etat.

On voit que l’Etat a des difficultés pour reprendre le contrôle dans les zones gouvernées par les rebelles, quels sont les effets à moyen et long termes sur les questions de genre et âge ? Est-ce que ces moments vont favoriser l’émancipation, est ce qu’on a des études qui permettent de voir les nouvelles configurations sociales qui se mettent en place et si elles perdurent ? Est-ce qu’il y a des dynamiques vertueuses émancipatrice ou d’exclusion – plus ou moins durables ?

Il y a une publication de Paul Richards, sur la Sierra Léone, sur le rôle émancipateur des conflits pour les femmes et les jeunes. Certaines formes de domination sociale se sont affaiblies. Quand les bailleurs et ONG ont appuyé des retours de déplacés en se fondant sur ce qui se faisait avant, il est apparu que ce n’était plus considéré comme légitime et cela a pu avoir parfois des conséquences violentes.

1. **Présentation de l’étude retenue par le Comité : « Conflits violents, déplacements de populations et sécurisation du foncier rural au Cameroun et en Côte d’Ivoire » (COSEFAC)**

Pierre Kamdem (Université de Poitiers) et Mathieu Bonnefond (CNAM)

*Cf. présentation powerpoint*

Les travaux de recherche sur les conflits se sont rarement attardés sur les trajectoires foncières des milieux ruraux impactés, concomitamment bien souvent soumis à des processus de mutation pas toujours favorables aux déplacés. Ont aussi bien souvent été très peu explorés les effets du triptyque foncier rural/conflits violents/enjeux environnementaux, autant dans la protection des milieux sensibles en contexte de conflits violents, que dans les processus d’usage, d’affectation et de transfert du foncier rural. Bien souvent, l’accent a été mis sur les procédures de gestion, règlement et traitement des conflits dans lesquels le foncier rural est considéré comme simple variable d’ajustement.

Plusieurs éléments de contexte de l’étude ont été rappelés :

* De nombreux conflits violents en Afrique subsaharienne depuis plusieurs décennies (Chauveau, Grajales, Léonard, 2020 ; Odusolaet al., 2019) ;
* Ces conflits génèrent des mobilités spatiales multiformes à l’origine d’une diversité de figures de migrants aux rapports assez diversifiés avec le foncier rural des milieux d’origine ;
* L’accent est majoritairement mis sur les procédures de gestion, règlement et traitement des conflits dans lesquels le foncier rural reçoit une considération mineure sous forme de simple variable d’ajustement ;
* Ce qui semble masquer des germes de réactivation des différends à l’origine des violences vécues ou en cours ;
* Plusieurs conflits passés (Côte d’Ivoire), en cours, voire en gestation (Cameroun) semblent en partis liés aux questions foncières.

Les objectifs de l’étude sont de réinscrire plus fortement la trajectoire du foncier rural, autant dans le façonnement des figures migratoires subséquentes, que dans les mécanismes de prévention et de traitement des crises et conflits, à partir d’une lecture croisée des trajectoires foncières des crises ivoiriennes et camerounaises.

Plus précisément, il s’agit de mieux :

1. Identifier les raisons explicatives des conflits violents ;
2. Analyser les relations socio-foncières entre les divers acteurs en vigueur dans le champ du foncier rural ;
3. Déterminer la dimension foncière des conflits violents ;
4. Expliquer l’instrumentalisation des politiques foncières en contexte « post-conflit » ;
5. Démontrer les effets conflictogènes des transactions foncières : accaparement, réallocation de terres, etc. ;
6. Déterminer les enjeux et dispositifs de sécurisation du foncier rural.

L’organisation générale du projet s’articule autour de trois activités : co-coordination du projet, recueil des données, valorisation et vulgarisation. Il y aura un travail en séminaire méthodologique avec les équipes camerounaises et ivoiriennes et un atelier à mi-parcours. Le recueil des données sera fait sous la forme d’études de cas et d’enquêtes qualitatives et quantitatives. Des séminaires de restitution au CTFD seront organisés et plusieurs publications réalisées (notes de synthèses, articles scientifiques…). Il y a une équipe de coordination et deux équipes nationales dans chaque pays.

Les sites d’études recoupent des zones de conflits de trois ordres, ce qui permet de couvrir un continuum de situations et d’avoir un ancrage en Afrique centrale et en Afrique de l’Ouest.

* Trois territoires de conflits passés : ex centre nord et ouest de la Côte d’Ivoire occupé par la rébellion de 2002 à 2011 et zone transfrontalière ouest Côte d’Ivoire-Liberia ;
* Un territoire de conflits actuels : zone anglophone du Cameroun, zone occidentale ;
* Un territoire de conflits en gestation : région de l’Est du Cameroun frontalière avec la RCA, qui reçoit les conflits centrafricains.

Le prisme est mis sur les déplacements des personnes et les questions migratoires, avec sur le terrain ivoirien, des retours différenciés en contexte post-conflit (logique d’insertion difficile dans l’Ouest, logique de rente foncière au service des transactions militaro-sécuritaires et une logique de contrôle de zone transfrontalière).

Sur le terrain du Cameroun occidental, des départs massifs en contexte de crises actives et multiformes, le conflit est presqu’identitaire avec la présence de mouvements séparatistes (Cameroun anglophone) et une permanence des tensions foncières.

Au Cameroun oriental : des arrivées « internationales » sensibles des Bayas de RCA mais aussi des populations peules de RCA. Il se dessine une nouvelle configuration de réfugiés, avec plutôt des populations qui accueillent les arrivants constitués de réfugiés majoritairement hors-camps. Ces arrivées se font dans des zones où il y a une apparente disponibilité foncière, mais en réalité il y a une diversité d’usages qui sont assez gourmands et un potentiel de tensions foncières assez important.

Le cadre théorique de l’étude s’articule sur le nexus Etat/Foncier/Migration et Conflits violents, avec le souci de bien saisir le foncier rural : avoir cette approche des conflits passés /actuels/potentiels avec la question de la temporalité ainsi que les conflits violents : il y aura une tentative de catégorisation (avec des réserves), qui sera validée en fin de travail.

En termes de méthodologie, l’étude présente des difficultés avec les trois types de terrains : un travail transversal doit être fait avec des outils adaptés, prioritairement qualitatifs. La méthodologie s’appuie sur l’analyse de données secondaires (documents scientifiques, état de l’art…) et la collecte de données primaires (enquêtes exploratoires d’observation – ce qui est compliqué dans les zones de conflits actuels - enquêtes par questionnaires, entretiens individuels et collectifs). Ensuite, chaque pays à un cadre méthodologique spécifique et adapté. Actuellement, l’équipe finalise la revue de l’état de l’art.

Il y a de grandes attentes vis-à-vis des membres du CTFD, sur la consolidation du cadre théorique et sur l’amélioration des perspectives d’analyse et de recherches qui seront travaillées dans les mois à venir.

Il faut noter qu’il y a également des discussions en cours sur le Mali et le Burkina Faso pour le lancement d’une étude sur les conflits également. Le même groupe de référents membres du Comité pourrait également être mobilisé pour la suivre et il pourrait y avoir des parallèles faits entre les différents travaux.

**Echanges avec les membres :**

Le groupe de référent salue ce projet intéressant et ambitieux, avec des contextes qui croisent des zones où apparemment les conflits sont pacifiés (surtout ne pas faire l’hypothèse que le conflit est résolu) et des zones où a priori les situations actuelles peuvent conduire à de potentiels conflits.

Dans la méthodologie proposée, les membres référents se questionnent néanmoins sur la possibilité d’avoir une approche véritablement processuelle. Il y a un recours aux entretiens collectifs et aux focus groupes, or ce sont deux méthodes qui peuvent masquer pas mal de phénomènes. De plus, cela met la focale sur les autochtones, or pour saisir le côté processuel des conflits, ce n’est pas forcément le plus adapté. L’approche d’enquête et la saisie de questionnaires administrés par des enquêteurs questionnent aussi dans leurs objectifs quantitatifs sur la possibilité d’adopter réellement une analyse processuelle. Il serait pertinent de favoriser davantage la réalisation d’études de cas, car il s’agit d’une configuration qui permet de mettre en avant les dimensions sociales et processuelles des conflits.

Afin de répondre aux objectifs de l’étude sur les 6 sites d’enquêtes, l’équipe en charge de l’étude indique qu’il s’est avéré nécessaire d’avoir un contingent important d’enquêteurs et une collection de données systématiques.

L’équipe d’animation précise qu’il y a bien des études de cas prévues dans la méthodologie et un accent mis sur les entretiens individuels. Seuls 5 focus groupes dans chaque terrain sont prévus, le reste des entretiens sera individuel avec 400 questionnaires visés. Des doctorants seront chargés de réaliser les études de cas afin d’avoir une approche anthropologique. Ils vont également accompagner les étudiants de master qui seront mobilisés dans les équipes pour la conduite des entretiens et leur analyse.

**Prochaines réunions du Comité :**

* Organisation prochaine d’une réunion avec le groupe de référents, les membres intéressés sont invités à rejoindre le groupe de référents s’ils le souhaitent
* Jeudi 2 juin : réunion du CTFD pour le lancement des études sur le genre